

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2023-11(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 30 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 17 novembre 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 16 (15 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (ayant reçu pouvoir de madame GRANET-BRUNELLO), Laurie SARDELLA.

Objet : Relevé des décisions du Bureau – réunion du 16 novembre 2023

Le président expose :

Le Bureau, réuni le 16 novembre 2023 conjointement à la réunion de la commission des finances, a acté à l'unanimité les points suivants :

Direction :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 12 octobre

Convention relative à l'opération de construction du CIS Valensole : Cette convention qui détaille les engagements respectifs de chacune des parties concernées peut être signée, les conditions préalables à sa signature étant désormais réunies. Cette convention précise également les conditions de mise à disposition des locaux au SDIS au terme de l'opération. La pose de la 1^{ère} pierre aura lieu le 8 décembre prochain.

Communication n°1 : Participation du SDIS 04 à l'action en justice dans le cadre de la fraude au émission de CO : présentation du rapport soumis à l'approbation du CASDIS le 30 novembre 2023

Groupeement finances :

Apurement de l'actif : Il s'agit d'un apurement d'actif comptable, tous les biens sortis de l'inventaire ayant une valeur résiduelle nulle et ne peuvent être vendus aux enchères.

Attribution de marchés publics :

Marché à procédure adaptée, divisé en cinq lots, relatif aux travaux de réaménagement du SDIS et la création de la cafétéria : les 5 lots du marché ont été attribués, pour un montant global de 87951,72 € HT.

Marché à procédure adaptée, divisé en deux lots, relatif aux travaux d'aménagement du centre de secours de Peyruis divisé en 2 lots : les 2 lots (plâtrerie, faux-plafonds, peinture et électricité) ont été attribués pour un montant de 62 945 € HT.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231130-COM-2023-11-DIR-AU
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Avenant n°1 au contrat d'assurances (Dommages aux biens immobiliers et mobiliers du SDIS) : suite à une augmentation de la sinistralité, le montant au m² a été porté de 0,27 € HT/m² à 0,64 € HT/m². Cette augmentation inclut la revalorisation annuelle prévue au contrat.

Groupement gestion des risques :

Avenant n°2 à la convention conclue avec le Service des Traducteurs d'Urgence : Le montant de la cotisation annuelle pour bénéficier des prestations de cette association est porté à 3 000 € compte tenu de l'augmentation du nombre d'appels reçus au CTA/CODIS nécessitant le recours aux traducteurs du STU.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231130-COM-2023-11-DIR-AU
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023